

## GUIDE DES CRITERES DE SELECTION

### OS23 : Soutien aux investissements qui contribuent à la transition vers une économie verte

**Axe 11 : REACT-EU** : Soutenir une relance économique durable en Guyane

**Objectif thématique 11** : « Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie »

**Objectif spécifique 23** : Soutien aux investissements qui contribuent à la transition vers une économie verte

#### Description de l'objectif :

En Guyane, le manque de sécurité des usagers de la route et le déficit de multimodalité constituent une contrainte pour la population, notamment dans ce contexte de crise sanitaire où les déplacements en transports en commun sont d'autant plus limités sur le territoire.

Le contexte de distanciation sociale dû à la crise de la Covid-19, la prise de conscience progressive du changement climatique, les conséquences de la crise économique font émerger des besoins de mobilité durable, que ce soit pour les déplacements du quotidien ou sur les sites touristiques. Qu'il s'agisse de transport individuel permettant un strict respect de la distanciation sociale, en particulier via des modes doux, ou de transports collectifs ayant notamment vocation à réduire l'impact environnemental des déplacements, la période de confinement a mis en exergue l'importance d'une adaptation des modes de déplacement et d'un développement de l'offre pour les populations urbaines comme non-urbaines.

Ainsi, l'objectif prévoit de soutenir des projets favorisant la mobilité douce et la multimodalité contribuant ainsi à la transition vers une économie plus verte.

#### Exemples d'actions éligibles :

- Création d'aménagements et d'infrastructures cyclables et piétons aux abords des établissements scolaires

#### Territoires :

Territoire de la Guyane.

#### Modalités de sélection des projets :

Au fil de l'eau

#### Critères de sélection des projets (obligatoires et entre projets similaires) :

Obligatoires :

Etre en cohérence avec les documents d’urbanisme ou d’aménagement ainsi que les dispositifs contractuels existants ou en cours d’élaboration (PLU, PDU, SAR, SCOT, ANRU..)  
 Respect du cadre réglementaire et législatif en vigueur (code de l’urbanisme, code des marchés publics, lois Grenelle I et II, loi pour l’égalité des droits et des chances de 2005, etc.)  
 Prise en compte du développement durable et réduction des nuisances environnementales  
 Prise en compte de l’égalité des chances et de la non-discrimination  
 Prise en compte du développement durable (éco-conception des schémas d’aménagement)

**Bénéficiaires éligibles :**

Collectivités territoriales, leurs groupements

**Exemples de dépenses éligibles :**

Acquisitions foncières, s’il existe un lien direct entre l’achat de terrain et les objectifs de l’opération concernée (conformément au décret d’éligibilité des dépenses)  
 Frais d’acquisition foncière (frais de notaires)  
 Etudes relatives à l’élaboration du projet  
 Equipements publics (Infrastructures routières, mobilier urbain,...)  
 Système de vidéosurveillance  
 Frais de communication (création de site internet, campagnes d’information à la population, etc...)  
 Frais induits par l’obligation d’assurer la publicité du cofinancement communautaire du projet

**Indications financières :**

Enveloppe financière prévue sur cette action : **1, 8 M€ de FEDER**

- Pour les porteurs publics : 100% de subvention publique ;

**Complémentarités avec les autres programmes européens :**

Le projet de pistes cyclables s’inscrit dans une démarche de planification et de développement urbain en relation avec l’OS11 du PO FEDER-FSE. Il aura des impacts indirects sur la desserte des établissements scolaires (OS 13).

**Indicateurs de réalisation :**

Indicateurs de réalisation créés	Valeur de référence (année)	Cibles 2023	Sources
OS231 – km de pistes créés ou améliorés	0 (2021)	5	PAE/CTG

**Services en charge de l’instruction :**

Collectivité Territoriale de Guyane – Direction Instruction - Service FEDER